

CONSEIL D'ADMINISTRATION

LUNDI 20 MAI 2019

COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR:

- Conseil d'administration du 26 novembre 2018: validation du compte rendu
- Palmarès régional d'architecture et d'aménagement « valeurs d'exemples » : sélection départementale
- Projet de fiche-action « accompagnement et coordination pour la transition urbanistique » dans le cadre du Contrat de Transition Energétique ardéchois
- Un hall CAUE (grand) ouvert aux partenariats : dynamique 2019-2020
- Convention d'accompagnement des collectivités : échéancier de paiement
- Trame verte bleue périurbaine et urbaine : évolution du plan de financement
- Rémunérations des salariés : principe d'évolutions pour la période 2018-2020
- Projet de budget 2019
- Dates et informations diverses

Le 20 mai 2019 à 18 heures, le Conseil d'administration s'est réuni au CAUE - 2 bis, avenue de l'Europe Unie à Privas.

ASSISTAIENT À LA RÉUNION :

Dominique PALIX, présidente du CAUE de l'Ardèche, conseillère départementale, maire de Saint-Symphorien-sous-Chomérac

Sylvie DUBOIS, vice-présidente du CAUE de l'Ardèche, conseillère départementale, adjointe au maire de Villeneuve-de-Berg

Guy DELUBAC, représentant la Société de sauvegarde des monuments anciens de l'Ardèche

Isabelle DESCOURS, enseignante en arts plastiques

Isabelle GERVET, représentant la Direction départementale des territoires de l'Ardèche

Barbara TOUZOT, plasticienne

Gilles MARTINEAU, représentant la Chambre d'agriculture

Lionnel ROBERT, représentant la Chambre syndicale des géomètres experts Ardèche-Drôme

Paul SAVATIER, représentant l'association des maires de l'Ardèche, maire de Saint-Vincent-de-Barrès

Ghislaine GIRAUD, Représentant le Conseil régional de l'Ordre des architectes

Anaïs PIOLET, chargée d'études urbaniste, représentante du personnel

Clothilde LAFAYE, chargée des liens Département/CAUE au Conseil Départemental

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Équipe du CAUE de l'Ardèche :

Fabrice DI RUSSO, directeur du CAUE

Isabelle BARUT, assistante administrative assurant le secrétariat de séance

Corinne MARZIN, comptable



Conseil d'administration du 20 mai 2019

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Christine FOUR, conseillère départementale, adjointe au maire de Cheminas
Sylvie GAUCHER, conseillère départementale, maire de Guilhaud-Granges
Jean-François VILVERT, Architecte des bâtiments de France - UDAP de l'Ardèche
Luc BOUSQUET, directeur recherche et partenariats, École nationale supérieure d'architecture de Lyon
Florine LACROIX, représentant l'Association régionale de la Fédération française du paysage
David GRIMAUD, représentant le Syndicat des architectes de l'Ardèche
Hervé OZIL, maire de Lagorce
Adeline FRANTZ, représentant la Direction académique des services de l'Éducation nationale
Robert ROUX, gérant bureau d'études d'architecture
Franck CALTABIANO, adjoint au maire de Privas en charge de l'environnement

Dominique PALIX invite Hélène DUCLOUX, qui a pris ses fonctions comme conseillère paysagiste depuis le 15 avril 2019 à se présenter.

Conseil d'administration du 26 novembre 2018: validation du compte rendu.

Le compte rendu du 26/11/2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Palmarès régional d'architecture et d'aménagement « valeurs d'exemples » : sélection départementale

Dominique Palix présente le premier palmarès régional de l'architecture et de l'aménagement est coordonné par l'Union Régionale Auvergne Rhône Alpes des CAUE.

34 dossiers ont été reçus en Ardèche. Le palmarès comporte 8 catégories de projet. 8 projets ardéchois ont été choisis par les membres du Conseil d'administration et des élèves du lycée Leon Pavin de Chomérac. Dans le cadre de l'action pédagogique en cours avec le Lycée Léon Pavin de Chomérac, deux journées de visites de trois réalisations candidates à Valeurs d'exemples programmées les 20 et 21 mai pour des élèves de seconde.

Le 27 juin 2019 se tiendra un jury régional à Clermont-Ferrand,

Le 18 octobre 2019 la cérémonie de proclamation des résultats et de remise des prix aura lieu à Lyon en présence de Marie-Christine Labourdette, présidente de la cité de l'architecture et du patrimoine ainsi que la DRAC, l'Ordre des architectes...

Projet de fiche-action « accompagnement et coordination pour la transition urbanistique » dans le cadre du Contrat de Transition Energétique ardéchois

La présidente présente la fiche action afin de valider la co-animation du CAUE à ce CTE. Il faut faire évoluer le regard sur le paysage, l'environnement et le cadre de vie. La fiche action présentée par le CAUE a été perçue positivement par le Département.

Fabrice DI RUSSO souligne le travail réalisé avec le réseau des acteurs de l'urbanisme. Tout projet sur le territoire a une assise spatiale et renvoie vers l'urbanisme durable. L'échelle départementale passe un contrat avec l'État. Les financements iront vers ces dossiers et il y aura des opportunités.

Paul SAVATIER ajoute que la charte paysagère du pays d'art et d'histoire va être incluse dans ce CTE et qu'il existe un jeu des paysages à destination des scolaires. Il suggère qu'il faudrait ajouter dans ce document la nécessité de sensibiliser les écoliers par des conventions ou en temps périscolaire. Il faut



Conseil d'administration du 20 mai 2019

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement de l'Ardèche

2 bis Avenue de l'Europe Unie
BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex
www.caue07.fr

Tél : 04 75 64 36 04
Fax : 04 75 64 01 30
caue-07@wanadoo.fr

systematiser les interventions, il existe des relais dont le Pays d'art et d'histoire qui a touché plus de 70 classes entre janvier et mai 2019.

Isabelle DESCOURS précise qu'à la galerie du Théâtre il y a aussi un professeur relais.

Fabrice DI RUSSO ajoute que ce volet est une stratégie du plan d'orientation. Le CAUE s'est focalisé sur les collèges dans le cadre de l'action « les paysages forment la jeunesse », 4 sites ont été choisis et le CAUE a une démarche volontariste.

L'intervention auprès des primaires se fait sur sollicitation. Des contacts avec l'association pétales 07 existent également.

Isabelle GERVET souligne le fait d'impliquer les acteurs économiques et faire des choses innovantes dans le cadre du CTE. C'est le comité national qui décidera.

Clothilde LAFAYE précise qu'un comité de pilotage présidé par le Préfet et le Président du département se tiendra le 22 mai, seront présents les EPCI, les partenaires et pilotes des fiches actions.

Ce CTE validera l'ambition du territoire à l'échelle 2020/2050. Ce COPIL sera précédé d'un comité de financeurs piloté par la Préfecture qui précisera le financement par fiche action.

24 fiches remonteront au ministère. Certaines fiches actions restent à améliorer et elles sont travaillées chaque semaine au niveau départemental et DDT.

Clothilde LAFAYE souligne le partenariat de travail facile et efficace avec le CAUE.

Dominique PALIX sollicite les membres du Conseil d'Administration à l'autoriser à signer tous les documents afférents au CTE.

Les membres du CA autorisent la Présidente à signer tous les documents afférents au CTE et donnent mandat à la présidente pour poursuivre les démarches afin de permettre l'inscription de la fiche-action « ACTU » Accompagnement coopération transition urbanistique dans le CTE ardéchois.

Un hall CAUE (grand) ouvert aux partenariats : dynamique 2019-2020

Dans la continuité d'un premier appel à partenariat, deux expositions ont eu lieu pour le premier semestre 2019 :

- « Revivre en centre-bourg » du CAUE de l'Aude, du 11 mars au 24 avril.

De nombreux échanges lors du vernissage, une soirée animée et de bons retours.

- Un module du parcours d'art contemporain de la galerie du théâtre de Privas proposé dans le cadre des échappées du Partage des eaux, de mai à mi-septembre 2019 (avec une inauguration prévue le 25 mai au CAUE)

Pour la période d'octobre 2019 à septembre 2020, un nouvel appel à partenariats a été diffusé, en précisant les thématiques prioritaires du CAUE et les engagements de chacun.

Cinq propositions ont été formulées :

Partenaire	Titre de l'exposition	Date pressentie	Remarques
ALADAR	Exposition sur l'œuvre de l'architecte André Ravéreau	Octobre-décembre 2019	Continuité du partenariat en cours avec ALADAR. Conception/réalisation de l'exposition accompagnée par le Département.

Conseil d'administration du 20 mai 2019

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement de l'Ardèche

2 bis Avenue de l'Europe Unie
BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex
www.caue07.fr

Tél : 04 75 64 36 04
Fax : 04 75 64 01 30
caue-07@wanadoo.fr

FIBOIS	Prix régional de la construction bois en Auvergne Rhône-Alpes	janvier-mars 2020	À mettre en synergie avec un temps de sensibilisation des professionnels sur la filière bois (« 5 à 7 » spécifique)
Conseil pour l'International des Architectes Français	« Matières en lumière »	janvier-mars 2020	Valorisation des matériaux bio-sourcés issus de circuits courts
Pays d'art et d'histoire du Vivarais Méridional	« Paysages en jeu »	Avril-juin 2020	Faire le lien avec les dynamiques de charte paysagère et de plan paysage en Ardèche : témoignages croisés
Département de l'Ardèche	Espaces naturels sensibles : la nature révélée	Juin- septembre 2020	Exposition grand public. Synergie avec l'action Trame Verte et Bleue de l'UR

Dominique PALIX précise que le programme doit être affiné en fonction des premières observations des membres du Conseil d'Administration. Une réunion spécifique sera organisée avant fin juillet associant les membres du Conseil d'Administration et de l'équipe technique, pour préciser les modalités de mise en œuvre de cette programmation.

Convention d'accompagnement des collectivités : échéancier de paiement

L'article 7 de la convention d'accompagnement des collectivités stipule que la collectivité doit au CAUE, au titre d'une contribution générale, 50% à la signature de la convention, 25 à 6 mois et 25% à échéance de la convention.

Ces conventions ont en grande majorité une durée d'un an.

Afin de simplifier le suivi administratif, il est proposé deux échéances de versement :

- 50% à la signature de la convention,
- 50% à échéance de la convention.

Il est proposé aux membres du CAUE de se prononcer sur cette proposition.

Les membres du Conseil d'Administration donnent leur accord pour les deux échéances de paiement proposées : 50% à la signature de la convention, 50% à échéance de la convention.

Trame verte bleue périurbaine et urbaine : évolution du plan de financement

Le CAUE de l'Ardèche est engagé depuis trois ans dans une action pilotée par l'Union Régionale des CAUE Auvergne-Rhône-Alpes et la LPO Rhône Alpes qui a pour objectif principal de développer une méthodologie

Conseil d'administration du 20 mai 2019

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement de l'Ardèche

2 bis Avenue de l'Europe Unie
BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex
www.caue07.fr

Tél : 04 75 64 36 04
Fax : 04 75 64 01 30
caue-07@wanadoo.fr

d'analyse pertinente et d'assurer la prise en compte de la continuité écologique dans les politiques d'aménagement.

En Ardèche, un travail a été réalisé sur la commune de Privas. Des fiches de retours d'expérience ont été produites et intégrées à des outils de synthèse et de communication.

Hélène PAGE est en charge de ce dossier et a mené un travail de sensibilisation avec la LPO, des livrables vont être diffusés auprès des élus.

Pour la période du 1er juin 2017 au 30 juin 2018, les aides publiques attendues étaient de 5 642,40 euros pour le CAUE à parité entre Europe (FEDER) et Région Auvergne Rhône-Alpes.

Après contact avec les financeurs de cette opération régionale, Il est proposé de faire évoluer ce plan de financement pour solliciter une aide de 5 642,40 euros (100%) du FEDER.

Les membres du Conseil d'Administration donnent leur accord pour faire évoluer ce plan de financement et solliciter une aide de 5 642,40 euros (100%) du FEDER.

Rémunérations des salariés : principe d'évolutions pour la période 2018-2020

Dominique PALIX rappelle les éléments de contexte. Les rémunérations des salariés du CAUE dépendent de la convention collective des CAUE. A chaque type d'emploi correspond un niveau, des positions et des coefficients.

Dans le cadre de cette convention collective, il est indiqué que les définitions des niveaux et positions doivent permettre la promotion des salariés, l'acquisition de compétences et le développement de leur technicité. L'évaluation de carrière doit permettre d'analyser la progression des connaissances et compétences afin de réviser le coefficient attribué. A cet effet, la situation des salariés doit faire l'objet, au cours de leur carrière, d'un entretien professionnel, séparé de l'entretien individuel, selon une période biennale.

Depuis 2018, chaque salarié du CAUE de l'Ardèche bénéficie d'une fiche de poste. Depuis cette même année, un entretien d'objectifs et de moyens a été mis en place qui permet de faire un constat partagé (salarié/directeur) des réalisations de l'année écoulée, et de définir, pour l'année à venir les objectifs, les moyens (technique, humain, financier) et les indicateurs de réalisation et de résultat attendus.

Depuis sa création, le CAUE de l'Ardèche applique la convention collective en matière de rémunération au gré d'échanges bi-latéraux plus ou moins réguliers et structurés entre salariés et responsables de la structure.

Depuis 2016, les salariés (hors direction) bénéficient, au delà des salaires, d'une prime exceptionnelle de fin d'année d'un montant de 50% de la rémunération brute mensuelle.

Afin de rendre plus lisible, plus explicite, et plus partagée la manière dont le CAUE décide des évolutions de rémunérations, deux propositions sont émises qui pourraient servir de « cadre de référence » sur la période restante du projet d'orientation (2019-2020).

Les orientations prioritaires

Les évolutions de rémunération des salariés sont à définir en tenant compte du projet d'orientation du CAUE, et notamment de la maquette budgétaire triennale et de ses déclinaisons annuelles (budgets et comptes de résultat). Dans ce cadre, une réflexion sera menée sur la notion de « prime exceptionnelle de fin d'année » pour être partagée en Conseil d'Administration avant fin 2019.

Pour les postes de même intitulé, l'objectif est de rechercher d'abord une convergence des rémunérations tout en appréhendant, aussi, les notions d'ancienneté (âge) et de mobilisation.

Pour les postes de responsabilité/niveau de technicité comparables, l'objectif est de rechercher d'abord une convergence des rémunérations tout en appréhendant, aussi, les notions d'ancienneté (âge) et de mobilisation.

Globalement, l'objectif est de veiller à un spectre de rémunération plutôt compact (écart entre plus petit et plus important salaire).

Conseil d'administration du 20 mai 2019

Le processus annuel de décision

Chaque année, dans le cadre des entretiens d'objectifs et de moyens, l'évolution de la rémunération peut être abordée entre le salarié et le Directeur.

Au regard des orientations prioritaires précédemment citées et une fois l'ensemble des entretiens d'objectifs et de moyens réalisés, le Directeur propose à la Présidente d'éventuelles évolutions de rémunération.

La Présidente décide des évolutions de rémunérations. En amont, elle peut réunir tout ou partie des salariés du CAUE pour échanger sur ce sujet.

Un tableau actualisé « d'état des lieux » des rémunérations est alors diffusé à l'ensemble des salariés et aux membres du Conseil d'Administration.

Dominique PALIX souhaite que le prochain CA statue sur la pérennisation de la prime exceptionnelle de fin d'année.

Gilles MARTNEAU se questionne sur la pertinence d'un accord d'entreprise.

Fabrice DI RUSSO précise qu'il y a des pratiques issues des conseils d'administration antérieurs mais pas de règles formellement établies. Les évolutions de rémunération sont bilatérales entre l'employeur et le salarié. La décision appartient à la Présidente mais une discussion en Conseil d'administration paraît importante pour partager le sujet.

En conclusion les membres du Conseil d'Administration émettent un avis favorable sur les orientations proposées. Avant la fin de l'année, les modalités d'attribution de la prime de fin d'année leur seront proposées.

Projet de budget 2019 et compte de résultat 2018

Le compte de résultat 2018 identifie un déficit de 30 329 euros. C'est moins que ce qui était prévu au budget prévisionnel 2018.

Les actions du plan d'orientation ont été décalées dans le temps et le 0,3% équivalent temps plein prévu sur 2018 n'a pas été mis en place en 2018.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 151 600 euros et sont stabilisées par rapport à 2018.

Les charges programme d'actions s'élèvent à 126 100 euros. On note une différence de 10 000 euros en plus par rapport au prévisionnel de novembre 2018 correspondant au voyage d'études à Nantes dans le cadre des bons plan(t)s, et 7000 euros de différence concernant les frais de rémunérations des équipes dans le cadre de consult'action.

Le total des dépenses s'élève à 894 200 euros.

Concernant les recettes, les contributions des collectivités sont en baisse. Cela est dû à la fin des mandats.

Fabrice DI RUSSO ajoute que ce sujet sera à travailler dans le cadre de la prochaine mandature. Il faudra après les élections, se reposer la question du modèle.

Dominique PALIX rapporte les propos de l'expert comptable « Le CAUE est une belle association et son budget est beau à voir ». Elle ajoute que lors de la présentation devant le bureau du conseil Départemental, le Président a dit que le CAUE avait de belles années devant lui.

Sylvie DUBOIS ajoute que le Président du Département apporte tout son soutien et sa reconnaissance au CAUE, que ce dernier fait un gros travail de partenariat qui fait sa force. Il est un acteur incontournable des collectivités.



Conseil d'administration du 20 mai 2019

Dates et informations diverses

- Ressources humaines : intégration d'Hélène DUCLOUX, paysagiste, en remplacement de Myriam VAUTHIER (congé maternité) ;
- Fabrice DI RUSSO annonce le prochain départ d'Amaël RAPHANEAU, architecte conseiller depuis 10 ans au CAUE, qui quittera son poste fin juin, appel à candidature « architecte-urbaniste » à temps partiel en CDI a été lancé.
- 12 juin à Vinezac et 19 juin à St Sauveur de Montagut : urba-flash (anticiper les outils fiscaux de l'urbanisme lors de la construction d'une OAP)
- 23 mai à Désaignes, VILLAB 2019 : temps de restitution « diagnostic/feuille de route par village »
- 25 mai : inauguration du parcours artistique dans la ville de Privas
- 14 et 15 juin en Val de Ligne : restitution du travail triennal des étudiants de l'école d'architecture de Lyon
- 17 juin au CAUE : Assemblée Générale du CAUE
- 28 juin à Saint Cirgues en montagne : Consult'action, temps de restitution collectif
- 20 septembre à Puylobier : voyage d'étude Urba-session
- 10 au 12 octobre au CERMOSEM : colloque national « Espace Rural Projet Spatial (ERPS)
- 30 septembre au 2 octobre : voyage d'études à Nantes dans le cadre des bons plan(t)s

L'ordre du jour étant épuisé, Dominique PALIX remercie les participants de leur attention et lève la séance à 19 heures 30.


La Présidente




Dominique PALIX

Conseil d'administration du 20 mai 2019


Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement de l'Ardèche


2 bis Avenue de l'Europe Unie
BP101 ; 07001 PRIVAS Cedex
www.caue07.fr


Tél : 04 75 64 36 04
Fax : 04 75 64 01 30
caue-07@wanadoo.fr